

## BON DE COMMANDE FORFAIT AUTO – 10 ½ Journées

### Bénéficiaire

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale : \_\_\_\_\_

Offre	Prestation et Tarif	Quantité
-37%	10 ½ journées de roulage <b>AUTO</b> = 900€ <b>565€</b>	
	Carte d'adhésion au MC Pau Arnos ( <b>Annuelle OBLIGATOIRE</b> ) = <b>10€</b>	
<b>Licencié ASA Militaire</b>	2 ½ Journées offertes	Offert
<b>Montant total de la commande :</b>		

### 1. Pour participer aux journées Auto :

- Consulter nos dates de roulage sur notre site internet <http://www.circuit-pau-arnos.fr/calendrier.php>
- S'inscrire au préalable en sélectionnant la date de votre choix sur notre site internet rubrique « Calendrier » <http://www.circuit-pau-arnos.fr/calendrier.php> puis compléter le formulaire d'inscription
- Le jour même à l'administratif :
- o Présenter l'**Attestation d'assurance de responsabilité Civile** sur **Circuit** Hors Compétition de votre véhicule **en cours de validité**. Possibilité de prendre une assurance sur place au prix de 17€ OU une licence FFSA

### 2. Equipement du pilote :

#### Pour un véhicule de série :

- Un casque homologué à minima à la norme CE. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé.

#### Pour un véhicule de compétition :

- Un casque homologué conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé.
- Système RFT\*\* / HANZ
- Une combinaison ignifugée homologuée conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA
- Des gants ininflammables

\*\*Le système RFT n'est pas obligatoire pour les véhicules historiques mentionnés ci-après :

- Tous les véhicules (voitures T/CT et GT/GTS construites ou homologuées) avant la période I (1977)
- Toutes les voitures ouvertes (monoplaces et biplaces) construites avant la période IR (1977) sauf les Formules FORD. Les Formules FORD construites avant la période JR (1983)

**3. Equipement du véhicule :**

- Véhicule en bon état, pas de fuite d'eau/ huile
- Crochet de remorquage fixé
- Extincteur au minimum manuel
- Les passagers seront autorisés seulement dans des véhicules arceautés, possédant l'assurance adéquate (!\ licence FFSA pas suffisante)
- Contrôle son en prégrille (max 100 DB)

Bon de commande à nous retourner à :

**MC Pau Arnos – 1 camin deu circuit – 64 370 ARNOS**

Joindre :

1. Le règlement par chèque à l'ordre de **MCPA**
2. La convention d'utilisation de la piste (ci-jointe) complétée et signée

**Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »**

Personne effectuant la commande

Pilote

Nom/ Prénom

Nom/ Prénom

<b>Nom/Prénom</b>	.....
	Mobile : ..... Mail : .....
	Mobile de la personne à prévenir en cas de nécessité : .....

	<b>Véhicule</b>	Marque : ..... Type : .....
<input type="checkbox"/>	<b>R.C. Circuit</b>	A remplir au dos de la feuille
<input type="checkbox"/>	<b>Assurance Personnelle</b>	Attestation de votre assureur en cours de validité à joindre
<input type="checkbox"/>	<b>Licence</b>	Type : ..... N° : ..... Attention !!! La licence ne permet pas de prendre un passager dans le véhicule, même si ce dernier est licencié.

L'usager déclare **avoir pris connaissance de la piste et de ses dispositifs de sécurité** avant de commencer les essais, et déclare **accepter sans réserve l'état dans lequel ils se trouvent**. Par la présente, il accepte les risques inhérents aux essais auto sur le circuit Pau-Arnos sans pouvoir exercer une action à l'encontre du circuit qu'il soit accidenté de son fait ou de celui d'une autre personne présente sur la piste (panneuteur, photographe, commissaire, personnel de service, etc...) ou pour toute autre raison.

En cas de nécessité, il déclare savoir que les services de secours (médecin, pompiers) ne sont pas présents sur le circuit mais seront appelés par téléphone et se situent à Arthez de Béarn, Artix, Pau.

La direction du circuit ne peut être tenue responsable des accidents dont pourraient être victimes les usagers (pilotes ou accompagnateurs) tant au niveau corporel que matériel, ni des vols ou litiges survenant entre utilisateurs. Elle n'est jamais la gardienne ou la dépositaire des véhicules présents dans l'enceinte du circuit. Elle ne saurait être responsable de tout vol ou dégradation subis par un véhicule dans l'enceinte du circuit.

Elle se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité et l'utilisateur s'engage à obtempérer à toute indication (par drapeaux, signaux, etc...) qui lui sera faite par la surveillance.

Le pilote ou ses accompagnateurs sont responsables des dommages causés aux tiers et aux installations (voir tarifs extincteur, réparation barrières rails, pneus). Le pilote et ses accompagnateurs déclarent être couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule dans les conditions d'essais sur circuit et attestent avoir été informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer la pratique du sport automobile, conformément à l'article L 321-4 du Code du Sport.

**Le port du casque est obligatoire**

L'usager déclare ne pas vouloir souscrire un contrat de garantie individuelle accident.

- J'atteste assister au briefing obligatoire avant le début du roulage.
- « J'autorise la SECADIL ou le Moto Club Pau Arnos à exploiter toutes photos ou films pris au sein de l'enceinte du Circuit Pau Arnos, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. »
- Je m'engage à respecter les mesures sanitaires gouvernementales en cours (Crise sanitaire Covid-19)

**Date :** ...../...../.....

**Signature :**  
Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Cadre réservé à l'administration (ne pas remplir)

R.C.	Cotisation	J	M	A.M.	Box	Espèces	Chèque	CB